

**Table ronde « Musique et Handicap: à l'écoute d'une expérience artistique »**  
**Conservatoire de Rouen**  
**Jeudi 15 octobre 2009**

Les difficultés rencontrées dans l'accueil du handicap en milieu ordinaire de l'enseignement spécialisé sont de plusieurs ordres; en dehors du problème de l'accessibilité, qui n'est pas le moindre, les blocages se situent souvent à plusieurs niveaux, dans une liste non exhaustive dont les principales composantes pourraient être:

-difficulté à faire rentrer dans un fonctionnement institutionnel de plus en plus structuré (voir règlement intérieur, projet d'établissement, organisations des cursus, méthodologie d'évaluation...) une demande avant tout individuelle et une démarche personnelle. C'est là un des grands paradoxes de l'évolution des établissements de l'enseignement spécialisé: le degré de structuration qui doit prendre en compte le « projet » de l'élève (suivant les préconisations du ministère et de la DMDTS) est inversement proportionnel à sa capacité à intégrer des parcours atypiques.

-difficulté à répondre à une demande qui ne rentre pas dans le schéma habituel (pratique de l'instrument mais sans formation musicale, pratique musicale sans outils d'évaluation, pratique de la danse sans pratique complémentaire, pratique individuelle sans pratique collective ou inversement...), demande qui, de surcroît, suppose un pré-requis, c'est-à-dire une connaissance du handicap qui fait encore cruellement défaut dans les formations des enseignants de la musique, de la danse ou du théâtre.

-difficulté de fixer une ligne de conduite pour ces parcours hors-norme: quels critères pour entrer, quelle durée de parcours, quels repères pour évaluer la progression ou le bénéfice personnel, comment décider de « sortir » ou d'arrêter?

-difficulté pour le chef d'établissement de solliciter « la » ou « les » bonne(s) personne(s) au sein de son équipe

-difficulté pour ce même responsable d'établissement d'adopter une ligne de conduite en accord (ou en désaccord) avec sa hiérarchie ou avec la politique de sa collectivité qui soit cohérente (si j'accepte d'accueillir un groupe de tel établissement spécialisé, comment pourrai-je justifier ensuite du refus de telle autre demande?)

-difficulté de gérer le budget et les mises à disposition de locaux, matériels et personnels quand ceux-ci ont des incidences sur les autres choix pédagogiques du conservatoire

-manque de temps et de disponibilité pour traiter et suivre ces demandes un peu particulières

On pourrait étendre une telle liste mais au regard de cette litanie un peu pessimiste bien que réaliste, des éléments s'imposent:

-face à l'accueil du handicap, c'est souvent le premier contact qui s'avère déterminant; en d'autres termes, il faut avoir la chance de s'adresser à la bonne personne au bon moment (ce qui suppose aussi l'existence d'un réseau permettant d'identifier les interlocuteurs et décideurs potentiels à l'échelle d'un territoire donné)

-l'établissement d'accueil doit posséder des personnes -relais dont le travail va consister à mettre en contact la personne handicapée, sa famille ou ses proches (éducateurs, tutelles, soignants...) avec les professionnels concernés

-les réponses apportées ne doivent pas rester le seul apanage de personnes isolées dans l'établissement au risque de créer implicitement une spécialisation (un « Monsieur ou un Madame Handicap ») dont l'identité professionnelle sera très vite menacée, ce qui ne sert ni la personne concernée ni l'équipe dont elle fait partie, mais au contraire être traitées à un plan institutionnel (dans l'absolu, cela concerne tout le monde) et cela rentre, non seulement dans les obligations des dispositifs législatifs, mais dans le projet d'établissement

-Il faut avoir l'énergie et la volonté d'aller de l'avant sur ces questions (alors que le retard est déjà fort conséquent!) sans se cacher derrière certains arguments fallacieux (ce qui ne veut pas dire cautionner le n'importe quoi); en d'autres termes il faut provoquer des rencontres, s'emparer de ces questions et inventer des solutions sans attendre qu'une administration vienne statuer sur ces sujets, en utilisant l'espace existant entre la demande et l'institution, c'est-à-dire l'espace personnel. Toutes les avancées ou projets réussis dans ce domaine sont inmanquablement au départ une affaire de personnes.

Il a fallu un temps pour que les mentalités s'ouvrent à ces questionnements, un autre temps pour que la loi fasse son travail, un autre encore pour que les colloques et multiples états des lieux rassemblent les informations et les données; il semble que le temps est enfin venu de se plonger dans la nature même du sujet, à savoir la prise en compte des demandes de pratique artistique et les réponses apportées dans le cadre des missions dont sont investis les professionnels et les établissements d'enseignement (artistique) en milieu ordinaire.

Philippe TAILLEUX  
Directeur des Etudes au CRR de Rouen